

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2004

L'an deux mil quatre, le jeudi quatre novembre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 28 octobre 2004, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Henri PACALON, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Philippe NICOLINO, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Françoise CHAVAGNE, Francis GADEAU, Gilbert VEYRON, Denis GUYON, Michel FREY, Yves VERRIER, Habib DARWICHE, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Pierre FAVRE, Pascal MERLE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES, Isabelle JACQUOT-RAVERAT.

ABSENTS : *néant.*

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Maryse GILARDINI (pouvoir à Marie-José BASSON), Annette THOMASSON (pouvoir à Willy PLAZZI), Jacqueline MONSIMIER (pouvoir à Henri PACALON), Françoise BOTTURA (pouvoir à Danièle HAERI), Patrice MANGEREST (pouvoir à Corinne DUBOS), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Isabelle MARTIN-PARIS), Michel COLLET (pouvoir à Paule GUILLEN), Ghislaine GOMES (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE), Alain BREUIL (pouvoir à Michel FISCHER).

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Hommage à Madame Christiane Demontes

Madame le Maire rend hommage à Madame Christiane Demontes, qui a démissionné de la présente assemblée le 26 octobre 2004 suite à son élection au Sénat. S'ensuivent aussi les interventions de Messieurs Polga, Plazzi, Favre, Veyron, Nicolino, Fousse et Pacalon.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Madame le Maire présente **Madame Isabelle Jacquot-Raverat**, qui remplace désormais Madame Demontes en tant que conseillère municipale, et la déclare officiellement installée.

Adoption des procès-verbaux de séance

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les procès-verbaux des séances des 15 septembre et 7 octobre 2004.

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Par vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à l'élection d'un douzième Adjoint au Maire.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants, les membres du groupe "UMP Ensemble pour St-Priest" ayant déclaré ne pas présenter de candidat et ne pas prendre part au vote :

• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	34
A déduire : bulletins blancs ou nuls	0
• Reste pour le nombre de suffrages exprimés	34
• Majorité absolue	18

Madame Françoise Chavagne, seule candidate, a obtenu trente-quatre voix (34).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour de scrutin, Madame Françoise CHAVAGNE est proclamée élue et déclarée par le Président installée en qualité d'Adjoint au Maire.

Communication n° 04.159 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de juillet, août et septembre 2004)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis les mois de juillet, août et septembre 2004.

= Arrivée de Madame Gilardini à 19 heures 40 =

Délibération n° 04.160 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale - Augmentation du nombre de sièges - Election des membres représentant le Conseil municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE l'augmentation du nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. en portant à sept le nombre de sièges au sein de chacun des deux collèges (Elus et associations) ; par vote à bulletin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ELIT comme membres appelés à le représenter **Madame Françoise Chavagne, Madame Annette Thomasson, Madame Marie-José Basson, Madame Mireille Rouvière, Monsieur Gilbert Veyron, Monsieur Philippe Nicolino** (liste majoritaire) et **Madame Marie-Claire Liberge** (liste "UMP Ensemble pour St-Priest") (résultats du vote : liste majoritaire : 34 voix, 6 sièges ; liste "UMP Ensemble pour St-Priest" : 7 voix, 1 siège ; 2 abstentions).

Délibération n° 04.161 : RESSOURCES HUMAINES : Approbation de l'état des effectifs du personnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau de l'état des effectifs du personnel tel qu'en vigueur à ce jour.

Délibération n° 04.162 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Installations classées au titre de la loi sur l'eau - Création par le Grand Lyon d'un bassin de rétention et d'un bassin d'infiltration sur la commune de Vénissieux en limite de celle de Saint-Priest - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal EMET un avis favorable à la demande du Grand Lyon de créer un bassin de rétention et un bassin d'infiltration sur la commune de Vénissieux, en limite de la commune de Saint-Priest, à l'angle nord-ouest de la RD 518 et du boulevard de Parilly, en remplacement de celui situé en face et devenu trop petit.

Délibération n° 04.163 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Concours 2004 des maisons et balcons fleuris

A l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à 1.115,00 € la somme globale destinée à récompenser les divers lauréats du concours 2004 des maisons et balcons fleuris ; DECIDE que les prix seront attribués suivant le palmarès établi par le jury du concours ; DIT que la dépense afférente est inscrite à l'article 6714, fonction 830.

Délibération n° 04.164 : URBANISME ET HABITAT : Acquisition d'un appartement sis 15 rue Frédéric Chopin

A la majorité (par 36 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 7), le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition d'un appartement T4 de 70 m² environ sis 15 rue Frédéric Chopin, bâtiment F, au prix de 49.000 euros valeur vénale du bien libre (+ frais d'agence de 6.678 euros), conforme à l'estimation des Domaines ; AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de rachat puis l'acte authentique ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition ; DIT que les dépenses relatives à l'acquisition, soit 55.678 euros dont 6.678 euros de frais d'agence, et aux frais de notaire estimés à 3.000 euros, seront imputées à l'article 238, fonction 71.

Délibération n° 04.165 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Prestations de services de télécommunication - Avenants de transfert relatifs aux marchés n° 01/88, 01/89 et 01/91

A l'unanimité, le Conseil Municipal, suite à la fusion de la Sté "9 Telecom Entreprise" avec la Sté "Neuf Telecom", AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants n° 2 de transfert relatifs aux marchés de prestations de services de télécommunication n° 01/88, 01/89 et 01/91, qui prennent fin le 31 décembre 2004.

Délibération n° 04.166 : SECURITE ET PREVENTION : Conventions avec l'association d'aide aux victimes Saint-Fons/Vénissieux et le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer une convention tripartite, au titre de l'accès au droit, avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Rhône et l'association d'aide aux victimes Saint-Fons/Vénissieux ainsi qu'une convention avec cette association au titre de l'aide aux victimes et des modalités de mise à disposition des locaux et du matériel.

Délibération n° 04.167 : SECURITE ET PREVENTION : Demande de subvention dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances"

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du dispositif "Ville Vie Vacances", AUTORISE Madame le Maire à accepter les subventions suivantes et à mener toute démarche pour en obtenir le versement : 1.940 € pour le projet "Camp sportif itinérant en Ardèche" et 3.750 € pour le projet "Terrain libre".

Délibération n° 04.168 : EMPLOI ET INSERTION : Dispositif "emplois-jeunes" - Convention d'objectifs avec le centre socio-culturel de l'Olivier

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 9), le Conseil Municipal AUTORISE la signature d'une nouvelle convention d'objectifs, telle que présentée, avec le centre socio-culturel de l'Olivier, dans le cadre de l'aide au financement d'activité pour une durée d'un an renouvelable ; SPECIFIE que cette aide exceptionnelle ne constitue pas un engagement de la municipalité dans la pérennisation de l'emploi créé ; FIXE le montant maximum de la somme conventionnée à hauteur de 2.287 €, étant entendu que cette somme sera régularisée au prorata temporis des états de présence pour tenir compte des interruptions dans l'occupation du poste pendant la période couverte par la convention précédente ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6574, fonction 90, du budget de l'exercice en cours.

Délibération n° 04.169 : EDUCATION : Participation financière de l'Etat au titre du contrat éducatif local

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'ensemble des dispositions financières adoptées par le comité départemental du contrat éducatif local ; AUTORISE Madame le Maire à procéder au recouvrement de la somme de 34.400 € ; DIT que cette somme sera imputée à l'article 74718, fonction 213.

Délibération n° 04.170 : AFFAIRES SPORTIVES : Classes sportives scolaires - Conclusion de conventions tripartites spécifiques

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre de l'organisation des classes sportives scolaires, AUTORISE Madame le Maire à signer, avec les collègues et les clubs sportifs, des conventions tripartites spécifiques à chaque établissement et à chaque activité, conventions qui préciseront, selon les cas, l'aide logistique apportée par la Ville, selon ses moyens, tant en personnel qu'en matériel ou en équipement sportif.

Délibération n° 04.171 : AFFAIRES CULTURELLES : Adhésion de la Commune à l'association "Textes à dire"

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE l'adhésion de la Commune à l'association "Textes à dire" (siège social : Bibliothèque municipale - Centre culturel Le Polaris - avenue de Corbetta 69960 Corbas) moyennant une cotisation annuelle fixée à 40 euros ; DIT que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6281, fonction 321, du budget.

Délibération n° 04.172 : SOLIDARITE ET DROITS DE L'HOMME : Projet "Résistances de femmes" - Convention avec l'association "Femmes ici et ailleurs"

A la majorité (par 36 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention : 0), le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer, telle que présentée, une convention avec l'association "Femmes ici et ailleurs" pour son projet "Résistances de femmes" ; ACCORDE une subvention de 13.200 euros à répartir sur quatre ans pour participer aux frais de prestations artistiques ; DIT que la dépense afférente pour 2004, à hauteur de 3.300 €, sera imputée à l'article 6574 du budget.

Délibération n° 04.173 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour le Comité Départemental Olympique et Sportif du Rhône le 10/12/2004 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par dérogation à la délibération sur les droits d'occupation des salles municipales, ACCORDE à titre exceptionnel la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque au bénéfice du Comité Départemental Olympique et Sportif du Rhône le 10 décembre 2004.

La séance est levée à vingt heures quarante.

Le Maire,